



Le Vice-Président



Monsieur André FIGOUREUX

Président

Communauté de Communes Hauts de Flandre

468 rue de la Couronne de Bierne

59380 BERGUES

Lille, le 25 MARS 2025

Monsieur le Président, *Cher André,*

Conformément à l'article L153 – 40 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification de droit commun N°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCHF.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Le site de la croix rouge (A et B) est connecté à la RD 110 et est situé hors agglomération. S'agissant d'une RD de 2^{ème} catégorie, le recul des constructions doit être porté à 15 mètres par rapport à l'axe de chaussée, comme fixé dans les dispositions communes du règlement du PLU.

Dans ce contexte, les accès sont contraints :

- l'accès depuis le giratoire de la voie nouvelle récemment aménagé est déconseillé, il ne pourra être donné qu'en entrée dans la zone, et uniquement pour les véhicules légers, sous réserve de la conformité aux règles de géométrie et de visibilité.
- l'accès à cette RD par la voie à l'ouest de l'OAP, ne pourra être autorisé qu'en sens unique, en sortie de la zone.

Le Département salue l'initiative de la CCHF concernant la disposition relative à la préservation de la ressource en eau : techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, installation obligatoire de citerne de récupération des eaux de pluie pour toutes nouvelles constructions, revêtements perméables, etc. et sa vigilance quant à la réalisation d'études de caractérisation de zones humides (délimitation et fonctionnalité) par l'aménageur. La proximité avec les waterings, et le dénivelé, fût-il faible, nécessitent en effet un traitement qualitatif des zones tampons en franges du site.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER

Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe

Réf. : N°DTT2025052, Direction Territoires et Transitions, @ : nathalie.fagot@lenord.fr , Tel. : 03.59.73.82.45

lenord.fr

	Original	Copie
Presdi		
OGS		
Communication		
Culture		
Diplom.		
Droit Econ.		
Emploi		
Enfance		
Environnement		
Finances		
Informatic		
Juridic		
Marché Pub.		
RH		
S. Technol.		
Tourisme		
Urbanisme		
VFP		